

« LA GRANDE CASE »

UN BON
FILM

SUR LE CAMEROUN

par ELDRIDGE MOHAMADOU

Ce court métrage qui date déjà de 1949 est une réalisation de Jacques Dupont et porte en sous-titre : « les institutions politiques anciennes du Cameroun. »

Le problème auquel doivent faire face les animateurs d'organisations culturelles en Afrique est celui de trouver des films adaptés aux besoins actuels de la masse sur laquelle porte leur action. Le peu de films qui ont été tournés par les services d'information d'avant les indépendances sont pour la plupart inutilisables, soit parce qu'ils datent, ou bien parce que le sujet abordé l'est dans une optique dépassée, ou alors le thème est trop particulier pour intéresser le grand public. Et lorsqu'on a la chance de découvrir un filon exploitable, les commentaires de l'époque rendent la plupart du temps le film indigeste, sinon même insupportable. Il appartient alors au présentateur de préparer les spectateurs en conséquence, mais la tâche est ingrate car la parole s'envole très vite alors que l'image impressionne davantage.

Il y a naturellement la solution de facilité qui consiste à emprunter des films éducatifs auprès des centres culturels étrangers installés en nombre impressionnant dans nos pays. Or, le propos des animateurs culturels camerounais, comme ceux des autres Etats d'Afrique, ne vise pas à l'organisation de spectacles cinématographiques purement distrayants et totalement étrangers au contexte et aux problèmes du pays. Parler de l'agriculture à un public camerounais moyen en faisant défiler devant ses yeux des champs de blé ou d'avoine de la Bauce ou du Winnipeg ne servirait qu'à le dépasser et à l'embrouiller. Cela ne lui apporterait rien de positif. Il est certainement hors de propos, à l'heure qu'il est, de prétendre disposer des moyens audio-visuels adaptés à ce type de public. Car tous les films retenus devraient être repris par des acteurs noirs, dans un cadre tropical, avec tous les détails que comporte le contexte de la vie en Afrique. Seul ce genre de films serait susceptible « d'accrocher ».

Il reste donc un vide impressionnant à combler dans ce domaine. Mais seuls ne sont pas intéressés les services de l'Enseignement et de l'Information. Chaque département ministériel dans nos pays a une vocation plus ou moins éducative : la Santé et la Population, l'Agriculture, l'Élevage, le Développement Rural, le Plan, l'Économie, etc. En fait, c'est un programme national d'ensemble pour lequel le seul budget — souvent maigre — des services de l'Information ne peut suffire.

Lorsqu'on considère que le moindre court-métrage revient à plusieurs centaines de mille francs CFA, l'on se rend compte qu'il faudra encore longtemps se contenter de peu et faire feu de tout bois. Il y a, certes, un minimum qualitatif à respecter. Mais le grand public ne demande rien de compliqué au stade actuel. Ce qu'il désire surtout c'est retenir quelque chose du film et pour ce faire ne pas être dépassé devant l'image projetée.

Ici encore les organisations internationales ne font que commencer leur travail, qu'il s'agisse de l'U.N.E.S.C.O., de la F.A.O. ou du B.I.T. C'est à peine si les premières conférences organisées sur ces thèmes ont pu débayer le terrain. On se trouve au stade exploratoire et l'emploi du film dans l'éducation des masses reste encore un problème entier. Si la valeur pédagogique des techniques audio-visuelles n'est plus discutée, leur systématisation s'avère très coûteuse, ne donnant lieu qu'à quelques « campagnes » fort timides et restreintes, pour ne pas dire inopérantes.

Doit-on s'attendre à ce que la Télévision qui fait son apparition en Afrique vienne en son temps pour prendre le relais de techniques trop commerciales ? La Télévision peut-elle réaliser ce que le cinéma n'a pu accomplir : éduquer les masses ? C'est là un problème qu'il conviendrait de cerner dès à présent.

Cette longue digression n'aura pas été inutile si elle permet de faire ressortir les rares qualités du film dont il est plus précisément question ici. « La Grande Case », malgré quelques défauts dans le commentaire, donne bien une idée exacte de la diversité et de la richesse attachantes des structures traditionnelles du Cameroun d'antan. Le film permet de rappeler aux plus jeunes ce que certains adultes commencent à oublier eux-mêmes, car il date déjà de 12 ans, c'est-à-dire d'avant les années réellement révolutionnaires que vient de traverser la société camerounaise.

Des palabres communautaires qui réglent la vie politique et sociale du pays Bantou dans les forêts du sud-Cameroun, nous passons insensiblement vers les vastes étendues herbeuses du nord, territoire des grands empires soudanais d'il y a un siècle. Ici, à côté d'une monarchie de combat caractérisant les lamidats peuls subsistent des organisations rituelles chez les non-islamisés. Du sud au nord la transition est bien amenée par la description de la chefferie bamiléké et de cette forme hybride de commandement que constitue le sultanat bamoun.

This article is Copyright and Distributed under the following license



**Attribution-NonCommercial-ShareAlike
CC BY-NC-SA**

This license lets others remix, tweak, and build upon your work non-commercially, as long as they credit you and license their new creations under the identical terms.

[View License Deed](#) | [View Legal Code](#)

Cet article est protégé par le droit d'auteur et distribué sous la licence suivante



**Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions CC BY-NC-SA**

Cette licence permet aux autres de remixier, arranger, et adapter votre œuvre à des fins non commerciales tant qu'on vous crédite en citant votre nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

[Voir le Résumé Explicatif](#) | [Voir le Code Juridique](#)

Copyright and Take Down notice

The digitized version of Abbia seeks to honour the original intentions of the paper publication. We continue to publish under the patronage of the Ministry of Arts and Culture: permission for this was given by the minister of Arts and Culture on 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/.. It has not proved possible to track down the surviving authors so we are making the material available under a more restrictive noncommercial CC license. We have setup a takedown policy to accommodate this. More details are available from [here](#).

La version numérisée d'Abbia vise à honorer les intentions originales de la publication sur papier. Nous continuons à publier sous le patronage du Ministère des Arts et de la Culture: permission a été donné par le ministre le 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/. Il n'a pas été possible de retrouver les auteurs survivants, c'est pourquoi nous rendons le matériel disponible sous une licence CC non commerciale plus restrictive. Nous avons mis en place une politique de démantèlement pour y faire face. Plus de détails sont disponibles [ici](#).